la vendre ; qu'actuellement elle était entre les mains de jeunes gens qui vendaient des légumes avec.

M. Coudron informe l'agent Derbandringhien, qui conduisit l'homme au poste où il a été interrogé par M. Lenoble, commissaire de police du 1er arrondissement.

Il a déclaré se nommer Jean Goessens, 28 ans, déchargeur de bateaux, disant demeurer à la Croix-Rouge. Il a été maintenu en état d'arrestation. On ne sait où la voiture est passée ni à qui elle a été volée.

Vol de légumes

Mardi soir, vers sept heures, le garde champêtre Nuyllens, de service dans le quartier du Clinquet, a surpris un individu au moment où il dérobait des légumes dans un champ appartenant à M. Pierre Frémaux, cultivateur.

Il l'amena au poste où il fut mis au violon. Interrogé ce matin, il a déclaré se nommer Bernard Josson, 60 ans, journalier, demeurant rue de l'Amiral Courbet, en logement chez M. Debert, cabaretier.

Il a été maintenu et sera transféré à Lille ce matin.

Un bébé trouvé mort dans son berceau

Rue St-Roch, 13, habitent les époux D..., ouvriers de fabrique, qui possédaient un bébé de deux mois et quelques jours, du prénom de Marie.

Chaque matin la mère avant de se rendre à son travail, allait porter son enfant à la crèche de la rue des Poutrains.

Mardi soir, la mère reprit la petite Marie comme d'habitude, sa journée terminée et rentra à son domicile où l'enfant fut déposé dans son berceau.

Le lendemain matin, au moment où elle s'apprêtait à prendre l'enfant pour la vêtir et la reconduire à la crèche, la mère constata avec effroi que la pauvre petite ne donnait plus signe de vie. Elle était morte depuis peu car le petit corps était encore chaud.

M. le docteur Dumont a été appelé à constater le décès.

Les infortunés parents sont dans la désolation [illegible]

La petite aura vraisemblablement succombé à une congestion.

Singulière agression

Hier matin, vers 6 heures le nommé Eloi D..., bonnetier, demeurant rue Houchard, rencontrant une de ses voisines, Mme veuve Delbar, marchande de charbons, s'élança sur elle et sans aucun motif, la roua de coups. A ses cris, d'autres voisins accoururent et qui mit fin à la lutte.

Relevée en un piteux état, Mme Delbar reçut les soins de M. le docteur Delgrange qui a déclaré qu'une quinzaine de jours de repos seront nécessaires pour son rétablissement.

Menus faits

Le nommé Jules B..., 25 ans, sellier, demeurant rue Wibir-Chocqueel, et B... Eug., 39 ans, serrurier, demeurant rue du [illegible], en logement à l'estaminet de la «Botte de Paille» trouvés dans un tel état d'ivresse que leurs jambes se refusaient de les porter, ont été amenés au poste par des agents et déposés au violon. Des contraventions pour ivresse ont été relevées à leur charge.

AVIS. — A partir de la rentrée de Pâques, l'*Institution libre de jeunes filles dirigée par Madame WALTER*, actuellement rue de Tournai, 18, sera transférée **rue du Tilleul, 43.** L'établissement étant beaucoup plus vaste, l'externat sera transformé en pensionnat.

WATTRELOS

Un grave accident

Hier vers 6 heures du soir, la voiture de M. Desbonnet, marchand de papier à Tourcoing descendait à une allure rapide la rue Traversière, quand au tournant de la route qui mène à Roubaix il se jeta sur le tramways. La flèche traversa la voiture et atteignit M. Desbonnet au ventre. Le blessé fut transporté à l'estaminet de Bruxelles où le docteur Laplat lui prodigua les soins nécessaires.

L'état de M. Desbonnet est grave.

M. Robert commissaire de police a ouvert une enquête

BONDUES

Combats de Coqs

Dimanche 13 janvier, attaque d'une belle partie chez M. Tetelin, à l'Ours: Victor Dupret contre la Tête-d'Or, de Tourcoing.

MOUVEAUX

Coups et blessures

Lundi à midi M. Albert Deslandes, 34 ans, poêlier-serrurier, se trouvait à l'estaminet tenu par M. Eleütère Castel lorsqu'il fut l'objet de violences graves de la part d'un nommé Adolphe V..., 21 ans, boucher au Pavé bleu. M. Deslandes fut soulevé par son agresseur qui le jeta à terre où il se fit en tombant une blessure assez grave au front. M. le docteur Vincent a examiné le blessé qui subira 10 jours d'incapacité de travail.

La gendarmerie de Tourcoing s'est transportée hier à Mouveaux pour y interroger V., mais celui-ci était absent. Ordre lui a été laissé de venir s'expliquer sans retard à la gendarmerie.

LILLE

Le fœtus de l'avenue Julien Destrée

M. Castiaux, médecin légiste, a procédé hier à l'autopsie du fœtus de l'avenue Julien Destrée.

De ses constatations il résulte que le fœtus, âgé de six mois, ne portait aucune lésion, aucune écorchure, pouvant indiquer qu'il y avait eu avortement. Le placenta adhérait au cordon ombilical, le fœtus est absolument frais et intact, marqué seulement de quelques caillots de sang. Disons-le de suite, cela ne peut prouver qu'il n'y ait pas eu de tentative criminelle, vu les progrès accomplis dans l'art de provoquer les accouchements prématurés. Mais rien n'indique non plus qu'une tentative quelconque ait été faite. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'accouchement était fort récent.

Toutes les recherches faites dans le but de retrouver la femme qui a déposé le fœtus sont restées infructueuses, et il est peu probable qu'elles aboutissent, à moins d'une dénonciation.

Accidents

Hier, vers 7 h. 1/2 du matin M. Delacroix, 54 ans, demeurant rue de Paris, s'est laissé prendre le pied sous une des roues de son chariot.

Il a eu trois doigts écrasés. Il est soigné à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un escroc

Deary Auguste, âgé de 38 ans, journalier, demeurant 17, rue des Dondaines, vient d'être déféré au parquet.

Lundi dernier, cet aimable escroc s'est couvert du nom de M. Carpentier, son ex-patron, pour soustraire à Mme Desreux, bouchère, 38, rue Rabelais, une somme de 15 francs.

Lydéric au Grand-Théâtre de Lille

Répétition générale

Déjà, nous avons entretenu nos lecteurs de la partition de Lydéric et nous leur avons dit tout le bien qu'on en pouvait penser dès les premières répétitions d'orchestre.

Cette excellente opinion a persisté lorsque les voix sont venues se superposer à la partie instrumentale et hier soir à la répétition générale l'ensemble nous a laissé sous le charme d'une impression très artistique.

Nous sommes loin du *Benvenuto Cellini* de Diaz, donné l'an dernier sur notre scène, M. Ratez n'a pas conçu son œuvre d'après la vieille formule italienne avec des duos, des trios, des cantilènes bâties sur le patron de huit mesures suivies tout aussitôt de la réplique obligée ; ce n'est pas le lieu de dire : Lydéric, suite de romances en 4 actes avec intermèdes de chœurs et récitatifs soulignés de grands accords plaqués ou de pizzicati vulgaires.

C'est un opéra très moderne par l'emploi constant de leit-motifs caractéristiques pour chacun des personnages ; la trame tout entière de cette partition en est faite, en est bâtie. Ce ne sont pas de simples rappels, des thèmes particuliers à chacun des héros du drame lyrique, comme dans *Sigurd* ou dans *Manon*, mais bien un ensemble symphonique constitué par la modulation de ces thèmes, leur rapprochement, leur fusion, leur superposition dans la forme... wagnérienne, lâchons le mot qui n'a d'ailleurs rien d'effrayant en soi pour les simples dilettante.

En outre et nous l'avons dit et le répétons volontiers encore, la partition de *Lydéric* possède une qualité maîtresse : la clarté, qui la rendra compréhensible à tous ; les leit-motifs sont franchement mélodiques, aussi les reconnait-on facilement au travers des dessins de l'orchestre.

Les airs de *Lydéric* au premier et au deuxième acte, la prière de l'ermite, la scène religieuse, le final du troisième, sont des passages à effet écrits pour le public et qui ne ne sont point faits pour déplaire à ceux qui goûteront aussi en connaisseurs les pages polyphoniques développées par le musicien pour sa propre satisfaction d'artiste, lorsqu'il a écrit le prélude du deuxième et du troisième actes, le pas d'armes et le chœur du 4e acte, la scène du tombeau, etc., etc.

Toute la partition a de la tenue, il n'y a pas de remplissage, pas de trou dans la façon dont l'orchestre paraphrase les situations du drame.

L'orchestration très variée, riche, vigoureuse, le style fugué largement employé, les harmonies hardies et la combinaison des thèmes qui révèlent le talent sérieux du compositeur au point de vue scientifique sont mis en œuvre avec une savante discrétion et une appréciation très juste de l'effet à rendre ; la preuve c'est le fait suivant : la musique de M. Ratez tout en cherchant (autant que faire se peut) l'équivalence notée ou mieux la justesse de situation par rapport au texte, a presque toujours une valeur intrinsèque comme musique absolue et abstraction faite de ce texte, nous en avons eu l'impression très nette lors des répétitions d'orchestre sans les voix ; n'est-ce pas là une preuve de la qualité de mélodiste que recherchent par dessous tout les vrais dilettante ?

Ils pourront donc l'y trouver, car la partie instrumentale est à la fois savante et très compréhensible, elle accompagne les voix, mais en gardant son indépendance, donc elle accompagne vraiment car elle ne suit pas servilement le chanteur, elle est concertante dans le sens le plus complet du mot.

L'interprétation promet d'être bonne car M. Gagny pourra y déployer toutes les qualités qui l'ont fait applaudir dans *Samson et Dalila*.

M. Ferran a composé un Phinaert très farouche et de fière allure. Mlle Lise d'Ajac dans le rôle de Berthe sait trouver des accents émus, et l'Ermite dont le rôle incombe à M. Vautier, si nous en jugeons par ce que nous avons entendu ce soir, complètera un ensemble parfait.

La mise en scène est merveilleuse et à ce point de vue M. F. Almanz mérite des compliments sans réserve.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de l'excellent livret de MM. Lagrillière-Beauclerc et Paul Cosseret.

Les librettistes et les musiciens ont véritablement avec *Lydéric* produit une œuvre qui prendra une place sérieuse parmi les productions de l'art vrai.

X.

***

M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a délégué M. Bernheim, inspecteur général des théâtres subventionnés pour le représenter à la première de *Lydéric* qui a lieu, comme on sait, ce soir, sur la scène du Grand Théâtre de Lille.

LE NORD

AVESNES

La bande de voleurs de Beaurepaire

(*Nouveaux détails*)

Des indications certaines, ont permis d'arrêter dans un village près de Tournai (Belgique) où ils s'étaient réfugiés, Deneyer, ex-fossoyeur à Beaurepaire, considéré comme étant le principal receleur de la bande de voleurs qui avaient mis en coupe réglée les communes du canton-sud d'Avesnes et de l'arrondissement de Vervins, sa femme née Auxilia Bernaux et Amanda Forient, fille reconnue du garde-champêtre de Beaurepaire.

Ces arrestations qui, sous peu, seront suivies d'extradition, feront faire un grand pas à l'instruction de cette longue série de faits délictueux ; elles permettront bien certainement de connaître les noms des membres de cette bande.

Il y a quelques jours, on découvrait caché dans un fossé situé à 300 mètres environ de la maison habitée par la famille Deneyer, le pupitre-bureau qui avait, on s'en souvient, été volé à M. Octave Dénis, ancien maire de Prisches, en même temps que d'autres objets mobiliers et effets d'habillement d'une valeur totale d'environ 800 fr.

Ce pupitre porté à la place où il a été trouvé depuis le départ des époux Deneyer et de la fille Forient, donne une quasi certitude que tous les membres de la bande n'ont pas quitté le pays.

Dès que les accusés détenus en Belgique seront à la disposition du Parquet d'Avesnes, on s'attend à ce que des révélations importantes soient faites et que des arrestations sensationnelles aient lieu.

Nous reviendrons sur cette affaire dès que de nouveaux incidents seront connus.

DUNKERQUE

DOUBLE TENTATIVE D'ASSASSINAT à Armboutscappel

La Cour d'assises vient à peine de dire son dernier mot au sujet du bandit Suffys, que des émules de ce dernier renouvellent les exploits des Suffys et des Leny.

Il y a deux mois environ, une attaque nocturne jetait l'émotion dans la commune de Bierne; trois individus au visage noirci, maltraitaient deux vieillards, les frères Dousselaere et leur bonne, et s'emparaient de l'argent et de divers objets.

L'enquête n'a jusqu'ici rien fait découvrir et les coupables jouissent encore de l'impunité.

Quelques jours plus tard, une nouvelle enquête était ouverte sur une autre attaque nocturne, faite dans les mêmes conditions affirme du moins la victime à Armbouts-Cappel.

Enfin, aujourd'hui, l'émotion est encore ravivée par une tentative criminelle dont les suites ont été plus graves que dans les affaires précédentes.

C'est encore le territoire d'Armbouts-Cappel qui a été le théâtre du crime. Il semble que les malfaiteurs aient choisi le canton de Bergues, pour leurs sinistres exploits qui jettent partout l'épouvante.

On va voir par ce qui suit que les procédés des bandits d'hier sont en quelque sorte identiques à ceux employés par les envahisseurs de la ferme Dousselaere.

L'attaque

Hier, vers 10 heures du soir, deux individus, l'un ayant un mouchoir qui lui cachait le visage, l'autre ayant la figure noircie, faisaient irruption dans la demeure des époux Lettrez Désiré.

Ces individus avaient pénétré par effraction, ils avaient fait sauter avec une pince, le volet de la première fenêtre de gauche, par derrière la maison.

Cette fenêtre éclaire un petit salon ; c'est donc cette pièce que les malfaiteurs ont visitée ainsi que le prouvent du reste, les traces d'escalade qui sont parfaitement visibles. Le meuble du salon a été fracturé et pillé, mais les voleurs ont fait maigre butin, car ils n'ont trouvé que 14 fr.

Du salon, ils sont passés par un petit escalier de six marches et pénétré dans la chambre à coucher des époux.

C'est là où s'est passé un horrible drame.

Le crime

Cette chambre est une vaste pièce dans laquelle se trouvent deux alcoves. Dans la première était couché le mari, Désiré Lettrez, âgé de 74 ans, dans la seconde se trouvait la femme âgée de 68 ans.

Les bandits, en entrant, se précipitèrent, tout à coup, sans proférer un mot, sur le vieillard qu'ils assommèrent presque à coups de manche à balai.

Quant à la malheureuse femme, l'un des bandits la menaça de lui en faire autant si elle criait.

Malgré cette menace Mme Lettrez sauta à bas de son lit et voulut se sauver, les bandits se jetèrent alors sur elle, la bousculèrent et la renversèrent dans l'escalier. Puis, pris de peur, sans doute, ils s'enfuirent en abandonnant les deux pauvres vieillards dans un état déplorable.

Les victimes

L'état de M. Lettrez est épouvantable. Le malheureux a été frappé avec une rage inexprimable.

Il a l'œil droit crevé, le nez brisé, la tête et le corps couverts de contusions. Le lit est plein de sang, le plancher porte aussi des traces sanglantes, car le vieillard est tombé de son lit sur le sol.

Quant à Mme Lettrez, elle a la figure toute tuméfiée et deux côtes enfoncées.

Le docteur Tasche appelé à donner des soins aux victimes n'a pu encore se prononcer sur l'état de M. Lettrez.

L'enquête

Dès la première heure, la gendarmerie de Bergues était avisée et se rendait sur les lieux.

Vers midi, le parquet de Dunkerque est arrivé ; il était composé de MM. de Sars, substitut, de Taillandier, juge d'instruction, Michel, juge-suppléant, Antony, capitaine de gendarmerie et Boone, commis-greffier.

Les magistrats instructeurs sont restés jusqu'à trois heures et nous croyons savoir qu'ils ont ensuite dirigé leurs recherches du côté de la cité Dickson.

Un photographe a été chargé de photographier les victimes et la pièce où s'est déroulé la scène sanglante.

Les assassins

D'après les indices qui ont pu être donnés par les victimes, les assassins seraient deux jeunes gens de forte taille et qui devaient parfaitement connaître la maison, pour y pénétrer comme ils l'ont fait.

Le manche à balai dont ils se sont servis pour frapper M. Lettrez, est un fort bâton de saule. Il a été saisi par la justice il est tout ensanglanté.

Le vol

Le vol commis par les bandits se réduirait aux quatorze francs dont nous avons parlé plus haut. Les voleurs n'ont rien trouvé de plus que cette petite somme dans le meuble du salon.

Ils n'ignoraient peut être pas que dans le matelas sur lequel était couché M. Lettrez se trouvait une somme importante et c'est pourquoi ils ont voulu, sans doute, mettre le vieillard dans l'impuissance de les empêcher de la voler. Les cris et la fuite de Mme Lettrez ont effrayé les malfaiteurs et c'est à cette circonstance seule qu'il faut, croyons-nous, attribuer que la maison tout entière ne fût mise au pillage.

La gendarmerie de Bergues conjointement avec celle de Dunkerque, fouillent les environs.

PAS-DE-CALAIS

MONTREUIL

Les incendies de Coupelle-Vieille

Le parquet de Montreuil a fait avant-hier une nouvelle descente à Coupelle-Vieille, relative aux nombreux incendies qui ont éclaté dans cette commune.

Nous croyons savoir qu'une seconde arrestation a été opérée.

L'instruction de cette affaire, qui continue à passionner l'opinion publique, est menée avec vigueur.

Mort à la noce. — Un déplorable incident est venu attrister avant-hier une noce qui avait lieu à Hesdin.

Le dîner était suivi d'un bal très animé.

A ce moment, un vieillard presque septuagénaire, oncle de la mariée, qui avait manifesté jusque-là une grande gaîté, dansait un quadrille et faisait vis-à-vis avec une de ses nièces. Tout à coup il s'affaissa.

Un médecin, appelé en toute hâte, ne peut que constater le décès, dû à une congestion pulmonaire.

On devine quel douloureux émoi un tel événement a jeté dans cette fête de famille.

PLAIES RÉCENTES ou ANCIENNES [illegible]

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 9 janvier 1895

1° Le nommé Dassaussien (Emile-Gaston-Fortuné) 2e sapeur mineur au 3e génie, acquitté du chef de voies de fait envers un supérieur. Un an de prison pour outrages envers un supérieur en dehors du service. — 2° Le nommé Dumont (François), soldat au 2e classe au 73e régiment d'infanterie. Vol [illegible] — 3° Le nommé Olivier [illegible] Insoumission à la loi sur le recrutement [illegible] — 4° Le nommé [illegible] de 2e classe au 73e régiment d'infanterie. Destruction de clôture. 15 jours de prison. — 5° Le nommé [illegible]

[illegible] Désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets. Cinq ans de travaux publics. — [illegible] 3e régiment d'infanterie. Désertion à l'étranger en temps de paix sans emport d'effets [illegible] désertion antérieure dix ans de travaux publics.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées du 9 janvier 1895

Lille. — Une maison à usage d'estaminet à l'enseigne « Au Tambour de Lucine » occupée par M. Auguste Dedeur, sise rue de la Baignerie, n. 5.

Mise à prix : 2.000 fr. — Adjugée à M. Godron, 12.700 fr.

Chéreng. — Pièce de terre, sis au lieu-dit Marquais (Haute-Clôture). — Mise à prix : 100 fr. Adjugée 250 fr. à M. Desmazières.

Fretin. — Une maison d'habitation avec jardin. Mise à prix : 1.000 fr. Adjugée 775 fr. à M. Godron.

Tribunal correctionnel de Béthune

Le procès des mines de Courrières contre le « Réveil du Nord »

Le procès en diffamation intenté par les mines de Courrières au Réveil du Nord est revenu cette après-midi devant le tribunal correctionnel. M. Kremp, avocat de la Compagnie [illegible] M. Viviani qui remplaçait Me Millerand empêché a parlé aussi [illegible] Le tribunal [illegible] réquisitoire de M. Carré [illegible] de l'affaire en délibéré [illegible] huit jours.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, en date du 7 janvier 1895, M. Terrier, conseiller, a été désigné pour présider les assises du Pas-de-Calais, pour le premier trimestre 1895, en remplacement de M. Bernstein, conseiller, empêché.

La même ordonnance mentionne la date du lundi 21 janvier 1895 pour l'ouverture de la session et la désignation de MM. Dufresne et Forget, juges au Tribunal de St-Omer, comme assesseurs.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Aujourd'hui 10 janvier 1895, première représentation et création à Lille, de *Lydéric*, opéra en 3 actes et 4 tableaux, poème de MM. Lagrillière-Beauclerc et Paul Cosseret, musique de M. Ratez.

Nous donnerons un compte-rendu détaillé de cette soirée. Le titre seul de l'œuvre suffit à mettre en éveil la curiosité très légitime des Lillois, puisqu'il s'agit d'un personnage de notre histoire légendaire [illegible] Aussi peut-on s'attendre à une affluence extraordinaire à cette sensationnelle représentation.

On commencera à 7 heures 1/2, par *Les Petits Péchés de Grand'Maman*, comédie en un acte.

Ouverture des bureaux à 7 heures.

Programme des Spectacles & Concerts

[illegible] Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. [illegible]

LE CID

Grand-Opéra en 4 actes et 10 tableaux. Paroles de A. Dennery, Louis Gallet et Ed. Blau. Musique de Massenet.

Au 3e tableau, Grand Ballet dansé et réglé par M. Holtzer :

1. Danse [illegible] — 2. La Castillane [illegible] — 3. L'Andalouse, par les dames du ballet — 4. L'Aragonaise [illegible] — 5. [illegible] — 6. La Catalane, variation [illegible] — 7. [illegible] — 8. La Navarraise, par M. Holtzer, Mmes Brioca, Garissan, M. Leroy, [illegible] et les dames du ballet.

Prix des places : loges, fauteuils, baignoires, 4 fr. — Pourtours 2,50 — 1res galeries 1,75 — 2es galeries 0,60.

Pour la location s'adresser chez M. Jabé, rue de la Gare. — Bureau à [illegible] places numérotées et 10 cent. en plus pour les places non numérotées.

Jeudi 17 janvier : Relâche.

Lundi, 21 janvier : *Champignol malgré lui*, avec la troupe du Théâtre municipal de Dunkerque.

Théâtre Deschamps. — Bureaux : 7 h. 1/2. Rideau : 8 heures. — Jeudi 9 janvier :

LE PETIT JACQUES

Drame en 5 actes et 9 tableaux

Prochainement représentation extraordinaire au profit des Cantines scolaires.

Grand-Théâtre de Lille. — Jeudi 10 janvier. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 1/2. Création à Lille de *Lydéric*, opéra en 4 tableaux, de MM. E. Lagrillière-Beauclerc et P. Cosseret, musique de M. Ratez.

Le spectacle commencera par *Les petits péchés de Grand'Maman*, comédie en 1 acte.

Demain, vendredi, *L'Arlésienne* et *Champignol malgré lui*.

Le bureau de location est ouvert à partir de dix heures.

PETITE CORRESPONDANCE

A. D. — Nous vous l'enverrons d'ici quelques jours.

La Fabrique.

Etat-Civil de Roubaix

Du 9 Janvier

Naissances. — Gaston Doorns, rue de France, cour Roussel, 1 — [illegible] rue de Lannoy, cour Fasson, 1 — Jeanne Saussens, rue Daubet, 39 — Amélia Weymane, rue de la Paix, cour Debosière, 11 — [illegible] Mesmely, rue de Naples, 88 — Raymonde Coockaert, rue de l'Epeule, 29 — Emma Gremonprez, [illegible] lier, rue de l'Hommelet, 65, cour [illegible] — André Bosc, rue Daubenton, 28 — Louis Lepers, rue de la Conférence, maison Call, 5.

Mariage. — Entre Elphège Honorez, 33 ans, cordonnier, rue Lacroix, 33 et Marie Moulart, 33 ans sans profession, rue Jouffroy, 22.

Décès. — Adolphe Verbrugge, 1 jour, rue Pierre-de-Roubaix — Clémence Lemaire, 2 ans 1/2, Henri Camus, 32 ans, Alfred Vivier, 26 ans, Hôtel-Dieu — Félix Fournier, 42 ans, Monique Lamere, 84 ans, Hospice civil — François Tyssen, 16 mois, rue de Wasquehal, cour Delporte, 3.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 9 Janvier

Naissances. — Fernand Hus, rue Roma — André Wagnon, rue Jolfre, Flore Soyez, rue de l'Unité — Marie Boonaert, rue Saint-Pierre — Henri Vanelslande, rue Cuvier.

Mariages. — Entre : Ernest Hossell, 27 ans, employé de commerce et Caire Legrand, 23 ans, sans profession — Augustin Vandenbrucke, 30 ans, menuisier et Céline Franchomme, 26 ans, ménagère.

Décès. — Henri Desbonnet, 61 ans, fabricant, de l'Epine — Marie Moreels, 56 ans, ménagère, rue Jombar-Cossein, 126 — Sophie Desmarty, 38 ans, ménagère, à la M. rière — Catherine Cousere, 76 ans, sans profession, sentier des Courbes — Juliette Prévost, 33 ans, journalière, rue de l'Amidonnerie, 83.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 janvier 1895.

La tendance du marché est moins satisfaisante ; il se produit une réaction générale sur les Rentes.

Le 3 0/0 ouvre à 102 95 et descend à 101 92.

Le 3 1/2 0/0 [illegible]

Les Sociétés de Crédit n'éprouvent pas de modifications sensibles.

[illegible]

L'action des Chemins de fer Ottomans vaut [illegible]

La Marguerite est en nouvelle avance à 42,50, sur [illegible]

La [illegible] de la Compagnie comprend 180 [illegible] qui se trouve située sur le célèbre filon [illegible] aurifère du Brésil [illegible]

L'action de la Compagnie des Indes Occidentales [illegible] 75.

[illegible] retirer des bénéfices considérables de l'exploitation des richesses aurifères et [illegible] du pays et de la quantité des produits [illegible]

L'obligation des *Chemins de fer économiques* [illegible]

BOURSE DE LILLE

du 9 janvier 1895

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Département du Nord 1870 (obl. 100), 107 — Roubaix-Tourcoing (remb. à 50 fr. en 55 ans) 47 50 — Roubaix 1883 (obl. 500) 505.

CHARBONNAGES (Actions)

Albi (à 500 f. p.) 798 75 — Anzin le 1/100 de denier, 5 [illegible] — Bully-Grenay, [illegible] — Escarpelle (à 500 f. p.) 2238 75 — Lens, n. 255 — Meurchin (à 500 f. p.) 6470.

CHARBONNAGES (Obligations)

Drocourt, 85, remb. à 500 p. 579 n il, hier 5 9.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de paiement à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versements, Conversion.
Paiement immédiat et sans frais COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

du 9 Janvier 1895

[illegible]

COUPONS
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1877
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège Social :
LILLE, RUE NATIONALE, [illegible]
ROUBAIX 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES Rue Gambetta, 1 bis.
PAIE dès à présent tous les Coupons de Janvier, Février et Mars.
La Maison a attaché à ce service celui GRATUIT de vérification de Tirages, qui rend les plus grands services aux porteurs de titres.

MARCHÉ LINIER

Lins. — Affaires importantes encore, en augmentation sensible sur la semaine précédente et presque tout en livrable. Les prix sont fermes.

Fils. — Affaires limitées aux besoins du jour, prix maintenus. La situation est anormale, les lins sont fermes et même en légère hausse, alors que les fils continuent à se vendre à la baisse malgré l'impossibilité absolue de produire aux prix pratiqués.

Toiles. — Assez bon courant d'affaires pour cette époque de l'année. Il y a encore des ordres à livrer et le très prochain départ des voyageurs ne pourra qu'apporter des affaires nouvelles.

Jutes. — Le brut est ferme et en hausse légère, malgré cela les fils continuent à se vendre aux plus bas cours avec tendance en faveur des acheteurs.

X...

ASTHME [illegible] guérisons.

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
100 Pièces Linoléum Fort
à 2 fr. 25 le mètre,
Moquettes. Carpettes de toutes tailles Tentures — Tapis de table
Foyers — Fourrure Thibet — Couvertures de voyage.
Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.
Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

MAUX D'ESTOMAC
Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions
TOUJOURS GUÉRIS par la
POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE
[illegible]

[illegible] Décembre, 360 1/. ; janvier, 357 0/0 ; février [illegible] ; octobre, 357 1/. ; novembre, 360 0/0.

AVIS DIVERS

[illegible] Peignés [illegible]

En disponible, [illegible] la Plata en suint.

Ventes 55.000 kilos.

Marché calme.

REVUE HEBDOMADAIRE

des grains, farines et graines oléagineuses

Lille, 9 janvier 1895.

Température. — Pour nous être arrivé tardivement, le bonhomme Hiver ne nous démontre pas moins qu'il n'a rien perdu de sa vigueur, n'en déplaise aux régions du Centre et du Midi qui prouvent, paraît-il, actuellement la constater, cette possible après tout d'un faux itinéraire, car ordinairement — par un heureux privilège — l'avant-garde seulement leur est octroyée, tandis que le gros du cortège et l'arrière-garde, établissent chez nous leur domicile.

La neige aussi a fait son apparition et elle est la bienvenue en ce sens qu'elle abrite les récoltes contre les grands froids possibles et, même, constatés ailleurs, car ici ils ont été modérés jusqu'à maintenant. Quant à la neige, elle est à peine perceptible sur nos toits, c'est-à-dire qu'elle fait défaut dans la plaine de nos environs.

Blés indigènes. — Peut-être un peu plus d'offres. Néanmoins même grande fermeté avec recherche de ces blés de 19 à 19.50 le quintal, suivant qualité, nuance et siccité.

Blés exotiques. — Ces blés sont très rares à la côte et le peu qu'il en reste se vend en hausse. Nominalement les Australie valent 22.50, les Californie 22 et les Walla 21.25 à 21.50. Effectivement, on vend roux hivers 21.50 ; Tuzelles 21.50 à 21.60 ; Plata et Danube 20.25 à 20.50 tout délivré Dunkerque. Tel est la fin bie tisse.

Farines. — Prix fermes de 27.50 à 28 suivant les marques et le système de mouture. Affaires suivies. Sons fermes de 8.25 à 9.50.

Grains grossiers. — La tendance reste ferme avec le froid toujours favorable à tous les articles de cette catégorie.

Le maïs reste cher à 16. Dunkerque ; seigle 12.25 parité Lille. Orges de Russie 12 à 12.25 et d'Algérie 12.50 à 13 Dunkerque. Avoines de pays 12 rendues et étrangères 13.25 à 14 Dunkerque.

Graines oléagineuses. — Ce marché a subi diverses alternatives depuis huit jours, mais depuis hier la hausse a repris le dessus sur les colzas au marché de Paris, peut-être sous l'influence de la gelée, dira-t-on, pour trouver un motif.

Aujourd'hui les vendeurs de graines font défaut.

On tient nominalement Guzerat 21 c. f. et Cawnpore brute 19.75 à 20 cif.

En lins, les Azoff disponibles sont tenus 31.25 et les Bombay 25 en délivré. Sur printemps ces dernières valent 23.50 et les Plata janvier février 20.50 cif.

Tout conditions de Londres.

A. Bourbotte.

Bourse commerciale de Paris

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Farines : 12 marques					
Janvier..	44 40	44 30	M...	44 50	44 40
Février..	44 30	44 30	4 mai..	44 60	44 50
Marque Corbeil (clôture) 47					
Blés					
Janvier..	19 40	19 25	M.-A...	19 50	19 50
Février..	19 45	19 50	4 mai..	19 60	19 60
Seigle					
Janvier..	[illegible]	[illegible]	M.-A...	[illegible]	11 75
Février..	11 60	[illegible]	4 m...	[illegible]	[illegible]

Huile de Colza			Huile de Lin		
Courant..	53 —	52 75	Courant..	[illegible]	[illegible]
Février..	51 75	51 75	Février..	48 25	[illegible]
M.-A...	51 —	51 75	M.-A...	[illegible]	[illegible]
4 M..	48 50	48 25	4 M...	47 75	47 75

Sucres blancs		
Courant..	25 37	25 37
Février..	25 50	25 50
4 mars..	26 —	26 —
4 mai..	26 37	26 37
Roux 88°..		23 75
Raffiné 97 50....		

Alcools		
Courant..	32 75	34 —
Février..	32 75	34 —
Mars-Avril..	33 75	34 —
4 chauds..	32 25	33 75
Disponible..	32 75	— —

LILLE, 9 Janvier. — Marchés aux bestiaux

Espèces	Amenés	Vendus Lille	Vendus ext.	Pr. au kil. sur pied 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	188	131	57	1 04	0 94	0 74
Vaches	229	26	203	» 94	0 81	0 64
Taureaux	42	27	15	» 91	0 81	» 64
Veaux	188	101	87	1 45	1 30	1 15
Moutons	30	26	4	1 5	1 »	» »
Porcs	12	»	12	1 10	» »	» »

HALLE AUX CUIRS DE LILLE

Résultats obtenus à la vente publique du 9 Janvier 1895

Sur le poids pesé frais, les cuirs et les peaux ont été vendus :

	Pr. moy.
Bœufs gros de 95 kil. 1/2 et au-dessus	41.50
Bœufs moyens de 76 kil. 1/2 à 94 kil. 1/2	34.65
Bœufs petits de 75 kil. 1/2 et au-dessous	26.35
Vaches grosses de 76 kil. 1/2 et au-dessus	33.80
Vaches moyennes de 60 kil. 1/2 à 75 k. 1/2	27.90
Vaches petites de 59 kil. 1/2 et au-dessous	26.—
Taureaux petits de 94 k. 1/2 et au-dessous	25.10
Taureaux gros de 95 kil. 1/2 et au-dessus	25.90
Veaux petits sans tête de 14 kil. 1/2 et au-dessous	55.10
Veaux gros sans tête de 14 kil. 1/2 100 et au-dessus	[illegible]
Bœufs, boucherie de Lille	

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	101 95	Ouest	1095 —
3 o/o à terme	101 92	Sud	243 —
3 o/o am. compt.	100 85	Fives-Lille	320 —
3 o/o Am. terme	101 —	Lille-Béthune	468 —
3 1/2 compt.	108 20	Picardie-Flandr.	459 50
3 1/2 à terme	108 22	Bons de la Presse	12 —
Ville de Paris		Panama action	— —
[illegible]	500 —	5o/obl.	14 50
[illegible]	[illegible]	4o/obl.	16 [illegible]
[illegible]	[illegible]	3o/obl.	21 [illegible]
1871 3 o/o	413 50	6o/obl.	[illegible]
Id. quart	108 50	Suez actions	3380 —
1875 4 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1876 4 o/o	558 —	[illegible]	1365 —
1886 3 o/o	414 50	Soc. civile	2103 —
Id. quarts	[illegible]	Gaz de Paris	1067 —
Id. 392 fr. P.	418 25	Omnib. Paris	1065 —
[illegible]	365 50	Russe 1880	100 90
[illegible]	109 97	— 1889	101 95
Ville de Lille 1860	119 50	— 4 o/o cons	101 40
Id. 1863	367 50	Egypte unifiée	[illegible]
[illegible]	411 —	[illegible]	[illegible]
Dette Tunisienne	— —	[illegible]	401 40
Banque de France	3705 —	[illegible]	[illegible]
Banque de Paris	762 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	675 —	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	902 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	640 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	541 25	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonc. 1879 3 o/o	502 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	503 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	832 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Société Générale	478 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1420 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1780 —	[illegible]	[illegible]

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing
Le Gérant : DUGARDIN